

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 9 août 2022 à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Mathieu Michaud, M. Steeve Michaud, M. Jason-Steeve Bernier et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse

M. François St-Laurent, conseiller au siège #4, est absent.
M. Jean-Roch Michaud, conseiller au siège #5, est absent.

La directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, Mme Karine Marquis est présente, ainsi que M. Charles Gasse-Gagné, coordonnateur en vitalisation de la municipalité.

OUVERTURE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tous, après un moment un silence, elle ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 22-08-09-152

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

Résolution numéro : 22-08-09-153

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 22-08-09-154

Lecture de la correspondance de juillet.

DÉMISSION DE M. FRANÇOIS ST-LAURENT : Lecture de la lettre de démission de M. François St-Laurent à titre de conseiller au siège #4.

AVIS DE VACANCES

Résolution numéro : 22-08-09-155

Mme Karine Marquis, directrice générale adjointe fait le constat de la vacance au poste de conseiller #4, suite à la démission de M. François St-Laurent. Elle avise le conseil que des élections partielles auront lieu ultérieurement. La présidente d'élection avisera le conseil du choix de date dans les 30 jours suivant cet avis de vacances.

LISTE DES COMPTES À PAYER LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 22-08-09-156

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 15 300,49 \$ et la liste des déboursés du mois de juillet 2022 au montant de 195 964.39 \$.

Air liquide Canada inc.	86.44 \$
H2LAB inc.	114.34 \$
Brandt	72.39 \$
Fond d'information du territoire	5.00 \$
Cantine Le Panache	1 175.04 \$
Dépanneur du Coin	676.41 \$
DF Rouleau	315.17 \$
Dickner inc.	30.32 \$
Gagnon Image	2 730.66 \$
Groupe Voyer inc.	108.58 \$
Groupe Bouffard inc.	7 203.79 \$
Produits Laboratoire certifiés	441.10 \$
Matériaux Fidèle Lévesque	101.18 \$
MRC de La Mitis	951.73 \$
Comm. Sport Loisirs Ste-Flavie	22.00 \$
Pièces d'autos Rimouski	189.82 \$
Safety first inc.	107.97 \$
Sécurité medic inc.	117.16 \$
Service Clément Ouellet	32.19 \$
Urba-Solutions	819.20 \$
TOTAL	15 300.49 \$

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Karine Marquis dir. gén adj.

AJUSTEMENT AU CONTRAT D'ASSURANCE MODIFICATION

Résolution numéro : 22-08-09-157

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs procède au paiement de la modification concernant le contrat d'assurance pour l'ajout de la patinoire et de la piste à rouleaux au montant de 1090.00 \$.

Adopté à l'unanimité.

PROLONGEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION PROJET RÉNOVATION SAISONNIER

Résolution numéro : 22-08-09-158

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs Prolonge son appel d'offre sur invitation pour le projet de rénovation du saisonnier pour laisser plus de temps aux entrepreneurs choisis de nous faire une soumission adéquate.

Adopté à l'unanimité.

ADJUDICATION APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – PROJET DE VOIRIE PALLIATIF

Résolution numéro : 22-08-09-159

Suite à l'appel d'offres sur invitation pour le projet de voirie- palliatif, nous avons demandé aux 2 soumissionnaires suivants :

Les Constructions Jalbert et Pelletier inc. et Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée.

Un seul soumissionnaire était conforme soit Les Constructions Jalbert et Pelletier inc. pour un montant de 48 400.00 \$ plus taxes. Sur la proposition de M. Donald Lavoie, il est résolu que la municipalité des Hauteurs adjudique le contrat à Les Constructions Jalbert et Pelletier inc.

Adopté à l'unanimité.

**ACHAT DE GRAVIER CG-14 POUR LE JARDIN
COMMUNAUTAIRE
ET POUR LES CHEMINS D'HIVERS**

Résolution numéro : 22-08-09-160

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs fera l'achat de 880 tonnes de CG-14. Les Excavations Léon Chouinard et Fils ltée livrera 110 tonnes au jardin communautaire et 770 tonnes pour le mélange avec abrasif. Le coût de la tonne livré sera de 20,60 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE CALCIUM

Résolution numéro : 22-08-09-161

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs fait l'achat d'abrasif de chez Somavrac c.c., pour 700 tonnes métriques au coût de 8 729.28 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE BOYAUX INCENDIE

Résolution numéro : 22-08-09-162

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs fera l'achat de 6 boyaux incendies selon la soumission de chez L'Arsenal au coût de 1 114,00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA
CONVENTION D'INSPECTION EN INCENDIE AVEC LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE**

Résolution numéro : 22-08-09-163

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque qui entrera en fonction ultérieurement amène des obligations en matière de prévention et d'inspection des risques en incendie;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Dubé (TPI) du service incendie de Sainte-Luce possède les qualifications nécessaires pour faire les visites d'inspection des bâtiments de Les Hauteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Lavoie,

QUE madame Gitane Michaud mairesse et madame Karine Marquis, directrice générale par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Les Hauteurs, l'entente de service avec la Municipalité de Sainte-Luce pour l'utilisation d'un technicien en prévention des incendies (TPI) pour réaliser les actions en prévention incendie.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION RAPPORT ANNUEL 2022
SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUE

Résolution numéro : 22-08-09-164

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c.S-34), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 (le « Schéma révisé 2022-2027 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE La MRC de La Mitis soit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité des Hauteurs ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU la recommandation du comité de révision du schéma de couverture de risque 2022-2027 daté du 19 juillet 2022

Pour ces motifs, il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité des Hauteurs adopte le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie 2022-2027 de la MRC de La Mitis.

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre de projet de Schéma révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité.

NIVELEUSE 2^E PASSAGE

Résolution numéro : 22-08-09-165

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise Mme Karine Marquis à demander, lorsque le temps le permettra un 2^e passage de la niveleuse dans les Rangs de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE DÉPART
MME PASCALE FORTIER

Résolution numéro : 22-08-09-166

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la démission de Mme Pascale Fortier à titre de directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité qui sera effectif le 6 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE DÉPART
M. DENIS DUPONT

Résolution numéro : 22-08-09-167

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la démission de M. Denis Dupont à titre de coordonnateur de voirie pour la municipalité des Hauteurs qui sera effectif le 15 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

OFFRE D'EMPLOI
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro : 22-08-09-168

Il est proposé par M. Jason-Steeve Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Karine Marquis à faire les démarches auprès des différents médias pour annoncer l'offre d'emploi pour un directeur des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DE M. CLERMONT PLANTE
CONDUCTEUR DE MACHINERIE
D'HIVER/MANŒUVRE

Résolution numéro : 22-08-09-169

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs embauche M. Clermont Plante comme conducteur de machinerie d'hiver/ manœuvre pour la saison hivernale 2022- 2023, au taux en vigueur. Une rencontre entre les conducteurs, le directeur des travaux publics, la directrice générale ainsi qu'un membre du conseil est demandé et sera fait en septembre ou en octobre au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

**NOMINATION MME PAMÉLA HEPPELL AU POSTE DE
SURVEILLANTE DE JEUNE D'ÂGE SCOLAIRE, LES JEUNES
POUSSES**

Résolution numéro : 22-08-09-170

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ouvrira son service surveillance de jeune d'âge scolaire, à la fin du mois d'août 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas d'expérience ni de référence dans le domaine de la surveillance des jeunes d'âges scolaires.

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été faites pour trouver la personne qui possède de l'expérience et un savoir en gestion de service de garde;

CONSIDÉRANT QUE la candidate choisie s'est distinguée par son curriculum vitae et durant l'entrevue.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs procède à l'embauche de Mme Pamela Heppell à titre de responsable du service de surveillance de jeune d'âge scolaire Les Jeunes Pousses des Hauteurs.

Adopté à l'unanimité.

ENTENTE LOCATION TEMPORAIRE SALLE PIERRE-BEAUDRY

Résolution numéro : 22-08-09-171

Pour faire suite à la résolution numéro 22-07-05-144 concernant la location temporaire de la salle Pierre-Beaudry, il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs demande à M. Sylvain Dupont, président de la Fabrique de signer une entente claire concernant la location temporaire de la salle Pierre-Beaudry pour le service de surveillance de jeune d'âge scolaire, Les Jeunes Pousses des Hauteurs.

Adopté à l'unanimité.

**VÉRIFICATION MÉCANIQUE ANNUELLE
CAMION WESTERN 2006**

Résolution numéro : 22-08-09-172

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise le Centre du Camion J.L. d'Amqui de faire la vérification mécanique annuelle d'ici le 30 septembre 2022 pour obtenir la vignette de la SAAQ pour la conformité de notre véhicule.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
FAIRE INSTALLER UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ**

Résolution numéro : 22-08-09-173

CONSIDÉRANT QUE plusieurs véhicules lourds prennent la route 298, direction sud vers le 4^e Rang Ouest.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs véhicules ont glissé sur le terrain du 436, route 298, en tournant pour aller sur le 4^e Rang Ouest.

CONSIDÉRANT QUE le déniveler de la route 298 vers le sud, nuit au ralentissement pour entrer dans le 4^e Rang Ouest.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Mathieu Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs demande au MTQ d'installer une glissière de sécurité sur le côté ouest de la route 298 vers le sud et la municipalité pourrait prolonger la glissière vers le 4^e Rang Ouest.

Adopté à l'unanimité

VARIA

Résolution numéro : 22-08-09-174

SOUTIEN AUX FAMILLES: le conseil et les employés de la municipalité des Hauteurs aimerait offrir leur soutien dans les épreuves douloureuses que vivent les familles Chenel et Claveau. Nous aimerions souhaiter nos plus sincères condoléances.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 22-08-09-175

Réunion de travail : Mardi le 30 août 2022 à 19 h

Séance ordinaire : Mardi le 6 septembre 2022 à 19 h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 22-08-09-176

À 19 h 50 sur proposition de M. Mathieu Michaud, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Karine Marquis, dg adj.